



LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

« Annulation du projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc
pour mener la transition énergétique avec les pêcheurs professionnels »

Monsieur le Président de la République,

Les pêcheurs professionnels costarmoricains ont exprimé par voie de presse et lors d'un récent entretien avec la Ministre de la Mer leur souhait que soit annulé le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc. La décision prise par les professionnels est la conséquence de plusieurs années de concertation n'ayant pas permis d'aboutir à la construction d'un projet qui serait en adéquation avec la préservation des ressources marines et des activités de pêche associées.

Nous avons depuis plus de 10 années, dans la volonté d'accompagner notre pays dans cette transition énergétique, pris part à toutes les discussions relatives au projet. Nous avons à plusieurs reprises exposé et rappelé les conditions nécessaires pour qu'un parc éolien voit le jour en baie de Saint-Brieuc, en amont de l'appel d'offre entre 2010 et 2012, lors du débat public en 2013, lors de l'enquête publique en 2016 et chaque jour depuis la signature des autorisations par l'Etat.

Nous n'avons cessé de souligner l'importance que les engagements pris envers la profession soient respectés et que les réponses soient apportées aux préoccupations des professionnels notamment sur les impacts du projet sur les ressources qu'ils exploitent.

Ceci est d'autant plus important pour les pêcheurs costarmoricains que le projet éolien se situe en baie de Saint Brieuc, sur des zones de frayères, de nurseries et de migrations de nombreuses espèces, gérées exemplairement depuis de nombreuses années par les professionnels de la pêche. A ce sujet, l'intervention récente de l'Etat qui indique « *qu'une attention particulière doit être donnée aux habitats remarquables, espèces vulnérables et zones fonctionnelles (nurseries, frayères, couloir de migration...)* lors de la planification du projet » justifie d'autant plus les exigences formulées depuis de nombreuses années par les instances de pêche (Intervention IFREMER – débat public éolien flottant en Bretagne SUD (<https://eolbretsud.debatpublic.fr/wp-content/uploads/CPDP-EolBretSud-lorient-12102020.pdf>) (Diapositive 40)).

Lors de votre venue en Côtes d'Armor en juin 2018, je vous avais exposé ces conditions et indiqué que ce projet ne se fera pas au détriment des actions de préservation et de gestion des espèces mises en œuvre par les

professionnels de la pêche en baie de Saint-Brieuc et du respect des engagements pris localement par Ailes Marines et RTE. Plus récemment, lors de votre discours aux assises de la mer en décembre 2019, vous avez également indiqué : « *Mais c'est un travail derrière qu'il ne faut pas négliger, qui est un travail avec nos pêcheurs et tous ceux qui ont l'usage de la mer, parce qu'il faut que les conflits d'usage soient réglés avant que les parcs ne soient déployés* » (<https://www.vie-publique.fr/discours/272249-emmanuel-macron-03122019-politique-de-la-mer>).

A ce sujet, alors que toutes les prises de paroles (Etat, développeurs, Région Bretagne) rappellent la volonté de bâtir un projet avec les pêcheurs, il est regrettable qu'entre 2012 et 2020, nous n'ayons pas eu une seule réunion sur la planification de la phase de chantier. Pire encore, les professionnels ont appris que le développeur espagnol avait demandé à la Préfecture Maritime la fermeture de la totalité de la zone du projet lors de la phase de construction. Les engagements pris localement envers la profession sur ce point étaient pourtant clairs :

« Ailes Marines s'engage à soumettre à la concertation avec la Pêche Professionnelle le phasage des travaux temporel et spatial et à mettre en œuvre les moyens techniques les plus adaptés de façon à minimiser autant que possible les impacts éventuels du projet sur les activités de pêche professionnelle et l'environnement »

-Extrait des engagements écrits pris par Ailes Marines envers la profession-

Dans le contexte sanitaire actuel et face aux incertitudes liées aux possibilités de pêche autour des îles anglo-normandes, il est inconcevable que l'Etat s'entête à se convaincre, à quelques mois du début annoncé des travaux, qu'il est encore possible de demander aux professionnels de la pêche de co-construire un projet avec un développeur qui ne respecte pas les engagements pris en concertation avec ces derniers, qui plus est lorsque nous savons TOUS que les marins pêcheurs costarmoricains s'opposent à ce projet. Il paraît également parfaitement utopique de vouloir faire cohabiter les activités de pêche de la baie de Saint-Brieuc et ce parc éolien dont l'acceptabilité par la profession a été réduite à néant par le développeur. Comme indiqué aux services de l'Etat, la coupe est pleine, les marins pêcheurs ont été trahis. Il faut se rendre à l'évidence. La situation ne permet plus de bâtir ce projet dans sa philosophie originelle : construire un parc avec les pêcheurs.

Le déploiement de ce projet serait par ailleurs, un signal fort regrettable lancé par l'Etat sur sa volonté de ne pas mener cette transition énergétique avec les pêcheurs, sur sa volonté de ne pas respecter les engagements pris envers la profession et de laisser un industriel développer en toute impunité un projet alors qu'il n'a pas respecté les principes vus en concertation avec la pêche.

Cela marquerait sans nul doute le début d'échanges très tendus sur les futurs déploiements de projets d'énergies en mer avec les pêcheurs professionnels. Cela constituerait enfin un sérieux frein dans la volonté affichée par tous les acteurs maritimes d'améliorer l'acceptabilité des EMR, et faire en sorte que nous puissions, mais pas n'importe comment, réussir cette transition énergétique.

Désireux de continuer à accompagner cette transition écologique, les pêcheurs professionnels ont proposé au territoire une alternative, adaptée aux enjeux pour la pêche, car respectueuse de la biodiversité et des activités de pêche (Projet HACE – houlomoteur/hydrogène). Aujourd'hui, un nouveau souffle peut être donné sur notre territoire déchiré par l'incompétence, le mépris et l'arrogance avec laquelle un développeur s'est évertué à vouloir mener SA transition énergétique. Mais forts de leur attachement à ce territoire et à la mer qui forge leur identité et leurs valeurs, et avec votre aide, les professionnels de la pêche souhaitent, avec toutes les forces du Département, de la Région et de l'Etat, relever le défi d'une transition énergétique réussie.

Pour cela, l'Etat doit avoir l'ambition d'annuler ce projet. Une décision forte, mais qui montrerait que la France exige que le déploiement des énergies marines se fasse en prenant en considération les usages et la société qui définissent le territoire et dans une volonté de respecter ces derniers et l'environnement.

Comme vous le savez, la colère monte sur certains projets, en France et en Europe. En témoigne la position commune des comités des pêches français, révisée en décembre 2020 qui précise:

« Afin d'optimiser au mieux le déroulement des projets d'EMR, dans le respect des engagements pris par l'Etat concernant le déploiement des EMR avec les professionnels de la pêche maritime, il est impératif que les projets issus des AO1, AO2 et AO3 sur l'éolien posé et ceux à venir sur tout type d'EMR, soient systématiquement suspendus/annulés par l'Etat si :

o Une opposition des professionnels de la pêche maritime est formulée en lien avec les enjeux sur les ressources halieutiques et les activités de pêche ;

o Les engagements pris localement envers les professionnels de la pêche maritime ne sont pas respectés »

L'annulation de ce projet serait un signal rassurant lancé par l'Etat à la profession, qui ne se sentirait plus comme un simple spectateur du déploiement des énergies marines. Cela montrerait effectivement que l'Etat souhaite que les marins pêcheurs soient des acteurs à pas entière de cette transition énergétique.

Les pêcheurs professionnels ont conscience mieux que personne de la fragilité de leur écosystème, qu'ils s'évertuent à protéger et exploiter de manière respectueuse et durable. C'est pourquoi, comme indiqué au Préfet des Côtes d'Armor, au Préfet Maritime de l'Atlantique et à Madame la Ministre de la Mer, je réaffirme que les pêcheurs costarmoricains mettront tous les moyens en œuvre pour arrêter en toute légitimité ce projet.

La profession l'a répété à plusieurs reprises : elle est et sera toujours prête à accompagner cette transition énergétique. Mais dans ce contexte sans précédent où les pêcheurs costarmoricains jouent leur avenir, nous ne laisserons pas l'Etat et un développeur espagnol sacrifier l'environnement et la pêche sur ce territoire.

C'est maintenant à l'ETAT français de choisir quelle transition énergétique il veut mener ? Quelle direction il veut donner au déploiement des énergies marines ? d'indiquer comment il veut avancer sur ce déploiement, avec ou sans les pêcheurs professionnels ?

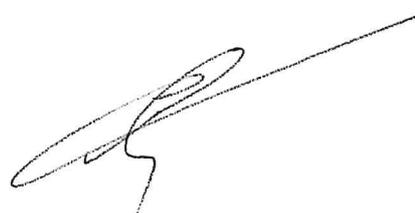
A travers ma démarche, je veux enfin vous indiquer qu'il n'est pas encore trop tard pour éviter que des affrontements sans précédent voient le jour en baie de Saint-Brieuc. Actes désespérés et redoutés qui hantent depuis longtemps l'esprit des professionnels et de leurs représentants, mais qui semblent aujourd'hui inévitables, et deviendraient une triste réalité si ce projet devait voir le jour au détriment de la volonté de préservation des ressources marines et des activités de pêches associées.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer très rapidement pour vous exposer en détail la situation et vous remerciant par avance pour votre aide au déploiement d'une transition énergétique menée avec les professionnels de la pêche, je me tiens à votre disposition et celle du Premier Ministre pour échanger sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Alain COUDRAY

Président du CDPMEM22



Destinataire :

Monsieur le Président de la République

Copie :

- Premier Ministre
- Ministre de la mer
- Ministre de la transition écologique
- Préfet Maritime de l'Atlantique
- Préfet de Région Bretagne
- Préfet du Département des Côtes d'Armor
- Président du Conseil Régional de Bretagne
- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de Bretagne
- Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
- Délégué Mer et Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor
- Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
- Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille et Vilaine

A propos du CDPMEM 22 :

Le CDPMEM 22 a pour mission de représenter et défendre les intérêts des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins des Côtes-d'Armor. En quelques chiffres, la pêche en Côtes-d'Armor regroupe environ 300 navires et environ 800 marins-pêcheurs.

Contact :

Alain COUDRAY – Président du CDPMEM22
Espace Azur, rue des Grands Clos – 22590 PORDIC
Mail : cdpmem22@bretagne-peches.org
Site internet : <http://cdpmem22.fr/>